

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Commerce et transport : intensification des contrôles

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LE ministère des Transports compte intensifier ses opérations de contrôle face aux manquements observés dans le respect du protocole sanitaire au sein des compagnies aériennes.

En effet, selon le ministre Brice Paillat, des violations flagrantes sont relevées : de nombreux passagers arrivent sans le document qui atteste qu'ils ont été testés négatifs au Covid-19. Tandis que d'autres passagers arrivent avec un résultat positif, ou encore des voyageurs qui débarquent sans leur fiche de renseignement alors que cette dernière est obligatoire.

Enfin, il y a la catégorie des passagers qui présentent des résultats sur des documents remplis à la main.

Tout un lot d'actes de violation des procédures sur lesquels les compagnies aériennes devraient veiller. "Tout cela ne peut pas continuer...", a insisté le ministre. Pour y remédier, le ministère des Transports va intensifier la sensibilisation, maintenir la mesure des 3 vols par semaine, infliger des amendes aux hors-la-loi, ainsi que des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de vol. Dans les autres transports, ferroviaire, routier et maritime, il ressort que les passagers ont développé des stratégies pour éviter les contrôles.

Le ministère compte aussi y intensifier les mesures coercitives pour réduire les risques de contamination.

Quant au secteur du commerce, le ministre Hughes Mbadinga Madiya a annoncé que 197 tenanciers de débits de boissons vont bénéficier d'un accompagnement de l'État dans les prochains jours. Au total, 333 établissements avaient été recensés. 139 ont présenté des dossiers incomplets. Ces derniers, exerçant dans l'informel, ne recevront pas d'aide. Ici aussi, un accent va être mis sur la sensibilisation et les contrôles, compte tenu du relâchement généralisé et du fonctionnement clandestin de plusieurs bars.



Photo : Wilfried MBINAH/ L'Union

Contrôle sanitaire à l'aéroport de Libreville au début de la pandémie au Gabon.

Tourisme : entre ouverture conditionnée et sanctions des structures hôtelières

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

TRÈS attendue, la troisième phase d'assouplissement qui aurait sans doute bien profité aux investisseurs du secteur de tourisme n'aura pas lieu. Le gouvernement met en avant pour le justifier, la recrudescence des cas de contamination. Cette situation pourrait avoir de graves conséquences sur la santé publique mais aussi sur la relance économique mais, surtout, sur le tourisme dont les dernières mesures d'allègement commençaient à soulager le secteur. Cependant, le gouvernement compte bien poursuivre l'opération de réouverture des restaurants, conditionnée par la délivrance d'une autorisation spéciale établie par le ministère du Tourisme et celui de la Santé. Cela sous évaluation du dispositif sanitaire : 30 personnes par restaurant et fermeture à 19 heures.

Durant la conférence de presse gouvernementale tenue le week-end à Libreville, le ministre du Tourisme, Pascal Houangni



Photo : F.M. MOMBO/ L'Union

Hôtel Le Nomad à Libreville.

Ambourou, a dit avoir piloté deux missions d'évaluation et de sensibilisation des structures hôtelières. Sur les 307 hôtels contrôlés, 142 sont conformes au protocole sanitaire. Sur 337 structures de deuxième catégorie, seules 21 ont été jugées conformes. Plusieurs structures d'hébergement ont été fermées pour non-respect des mesures d'hygiène de base.

De lourdes sanctions ont également été infligées à deux structures pour non-respect du nombre de personnes autorisées pour les rassemblements. Il s'agit

de l'hôtel "Le Nomad" et de la structure événementielle "AFJ Production". Le gouvernement a décidé de leur imposer une amende de cinq millions de francs qui pourrait doubler en cas de récidive.

Afin de prévenir d'autres situations similaires, le ministre du Tourisme a décidé d'amplifier les actions de veille : intensification et sensibilisation des acteurs du secteur de tourisme ; multiplication des contrôles inopinés ; veille au respect de la mesure sur le nombre de personnes autorisées, etc.

Variants du coronavirus, hautement transmissibles

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

L'APPARITION des nouveaux variants du SARS-CoV-2 inquiète les autorités sanitaires dans les pays concernés et le reste du monde. Qu'elles soient britanniques, sud-africaines, brésiliennes ou californiennes, ces nouvelles mutations du Covid-19 sèment la panique.

Dans sa présentation samedi dernier, le Pr Marielle Bouyou, présidente du Comité scientifique du Copil (Comité de pilotage de veille et de riposte du coronavirus au Gabon) a démontré que ces variants demeurent hautement transmissibles (1,5 à 2,3 fois plus contagieux), avec un impact beaucoup plus fort sur les populations plus jeunes. Le variant sud-africain, par exemple, est capable de diminuer entre 10 et 60 fois la capacité de neutralisation des anticorps anti-RBD chez un sujet.

Avec des "taux d'attaque très



Photo : F.M. MOMBO

Pr Marielle Bouyou, présidente du comité scientifique au sein du Copil.

élevés", le mutant brésilien, lui, conduit rapidement en hospitalisation.

Différent du variant britannique, qui permet au virus de s'attacher plus fortement aux cellules, facilitant ainsi l'infection, le mutant californien, de son côté, se multiplie à une vitesse qui inquiète les États-Unis.

La solution, a déclaré Pr Marielle Bouyou, réside essentiellement dans le respect des mesures barrières, en évitant notamment l'organisation des rassemblements et en maintenant, surtout, la vigilance au niveau des portes d'entrée dans notre pays.